



Journal municipal Sévignacq-Meyracq



20 & 27 juin

Dans ce numéro :

Etat civil 2020	2
Don du sang. Infos utiles	3
Budget 2021. Fiscalité	4/5
Nouveaux installés pl. de l'Europe	6/7
Déploiement de la fibre	8/9
Théâtre	10

La commune sur le Web

à l'adresse :

www.sevignacq-meyracq-mairie.fr

Votre mairie

Téléphone : 05 59 05 63 40

Télécopie : 05 59 05 68 70

Adresse de messagerie :

Sevignacq-Meyracq@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14h à 17h30, mardi, jeudi,
vendredi de 9h15 à 12h30, 14h à 17h30.

Vos élus

Pour tout problème

Monique Moulat : 05 59 05 82 74

ou 06 67 00 71 04

Christine Paquot : 06 58 88 50 30

Pour des interventions sur les bâtiments publics ou la voirie

J.Pierre Bonnasserre : 06 98 41 39 40

Pour des interventions sur l'éclairage public

Franck Carrère : 06 16 71 00 45

Le mot du maire

Madame, Monsieur, Chers concitoyens

Dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire lié à la pandémie Covid 19, vos élus restent mobilisés et attendent, comme vous tous, un retour à une vie « normale ». Les événements sportifs, festifs restent pour le moment suspendus.

Seuls les RDV citoyens vont nous permettre de nous retrouver rapidement.

Nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors des élections Régionales et Départementales qui se tiendront les 20 et 27 Juin. A cette occasion et pour permettre la bonne tenue des bureaux de votes nous vous invitons dans la nouvelle salle de réception.

Les 2 scrutins regroupant 2 bureaux distincts se tiendront en ce même lieu. Ils seront ouverts à 08 heures et clos à 18 h00.

Petits rappels : la date butoir pour l'inscription sur les listes électorales est fixée au Vendredi 14 Mai, en présentiel, aux horaires d'ouverture habituel du secrétariat de mairie ou en ligne dans les mêmes délais.

Les procurations : par dérogation, chaque mandataire peut déposer 2 procurations pour ces élections. Autre nouveauté, il est désormais possible de déposer une demande en ligne via le site <https://www.maprocuration.gouv.fr>. Il vous suffira ensuite de vous rapprocher de la gendarmerie ou commissariat pour faire valider votre identité. Un courriel envoyé par la Mairie, vous informera par la suite de la validation de votre démarche. Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien chaleureusement, Monique Moulat

ETAT CIVIL

NAISSANCES



Le 16 octobre 2020 Lola GARCHITORENA



Le 23 mars 2020 Anaëlle MARTIN



Le 15 juin 2020 Armand SCHWEYER



Le 5 février 2020 Fabien MARCQ



Le 5 décembre 2020 Zack DUFORT

Pacs : HEHANNIN Éric Pierre
et MÜLLER Caroline Elise le 19.12.2020

Le 23 avril 2020 Aaron ESTEVES

Le 4 septembre 2020 Hugo FILIPE



DECES

Joseph PRAT le 20 janvier (maison de retraite)

Jacqueline NOUGUE le 5 février (maison de retraite)

Jeanne ALLARD le 29 mars (maison de retraite)

Colette VERSAUD le 25 avril (maison de retraite)

Yvette NORMANDIN le 10 mai (maison de retraite)

Robert COSTES le 16 mai

Clémence CAZALET le 24 juin

Antonio CRAVEIRO le 25 juillet (maison de retraite)

Marie-France CUTINO le 8 septembre (maison de retraite)

Jacques JOUBERT le 11 octobre (maison de retraite)

Francis BORDENAVE le 23 octobre (maison de retraite)

Armand MEGRET DE SERILLY d'ETIGNY
le 30 octobre

Anna CREMASCHI le 27 décembre (maison de retraite)



De 18 ans à 70 ans révolus

Soyez là pour les autres .

Partagez la vie

DONNEZ VOTRE SANG.

Calendrier 2021 des collectes :

Mardis 11 et 18 mai,

Mardis 27 juillet et 3 août,

Mardis 23 et 30 novembre

Si la pandémie de la COVID perturbe la vie sociale, elle nous apprend aussi à être solidaires, à changer nos habitudes et à nous réinventer .

Depuis de très nombreuses années, pour toute la Vallée d'Ossau, les collectes de sang se tenaient à Arudy, salle d'Espalungue les mardis après-midis. Depuis le mois d'avril, elle est occupée les mardis, jeudis et vendredis par le centre de vaccination contre la Covid. Sévignacq-Meyracq s'est proposée d'ouvrir la nouvelle salle de réception pour y accueillir les collectes durant la période de vaccination, au minimum pour cette année 2021.

Chaque trimestre deux après-midis de collecte de sang sont organisées par l'Etablissement Français du Sang de Pau et des bénévoles . Entre 90 et 100 donateurs viennent offrir leur sang à chaque séance. Si vous ne l'avez jamais fait, venez et essayez .

Contre-indications permanentes : pathologie cardiaque grave, épilepsie, A.V.C, hépatique chronique, transfusion sanguine, diabète.

Contre-indications temporaires : soins dentaires depuis 1 semaine, piercing, tatouage (4 mois), antibiotiques (2 semaines après l'arrêt), anticoagulant (1 mois après l'arrêt).



INFOS UTILES

Adresses et téléphones utiles

Pompiers : 18 / Gendarmerie: 17

Samu : 15. Secours pour l'international : 112

EDF : 0810 333 364

La Poste d'Arudy : 05 59 05 99 00

Vol de carte bancaire : 08 92 69 08 80

Collecte des déchets

⇒ Collecte des ordures ménagères le jeudi

⇒ Collecte du tri sélectif le mercredi,

1 semaine sur 2, les semaines impaires.

Ouverture de la déchetterie de Louvie-Juzon

Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi : 14h00 à 18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi : 10h00 à 12h00

Ecole de Sévignacq-Meyracq

Garderie : 05 59 05 81 78 /Cantine : 05 59 05 95 28

Ecole de Ste Colome : 05 59 05 68 61

Communauté des Communes

de la Vallée d'Ossau : 05 59 05 66 77

Crèche de Louvie-Juzon : 05 59 27 67 94

Transport à la demande : 0 800 64 24 64 (réserver la veille avant 17h)

Portage des repas à domicile : 05 59 05 95 52

Rénovation énergétique de l'habitat :

05 59 05 95 53

SOBEP : urgences 24h24h : 0 810 823 823

GAZ : urgence et dépannage 24h/24, 7j/7 :

0 800 47 33 33

FISCALITE LOCALE

CE QUI CHANGE EN 2021

Initiée par la loi de finances pour 2018, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est progressivement mise en place jusqu'en 2023.

Pour 80% des foyers, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura disparu en 2021. Les impôts acquittés par les 20% restant ne seront plus perçus par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale mais par l'État. Concernant les résidences secondaires vous devrez continuer à verser l'intégralité de la taxe d'habitation cette année et les suivantes.

Afin de compenser cette perte de ressources pour les communes, celles-ci se voient attribuer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (13,47% pour le département des Pyrénées-Atlantiques) qu'elles percevront en lieu et place du Département. Notre commune étant sous-compensée par ce transfert de recette, une allocation compensatrice lui sera versée par l'État à hauteur du produit perdu.

Ainsi, le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties intégrera désormais le taux départemental.

La municipalité ayant décidé de maintenir un taux identique de foncier bâti pour 2021 (soit 9%), seule la présentation de votre avis d'imposition changera, les taux appliqués restant les mêmes qu'auparavant, la réforme ayant simplement pour effet de fusionner les deux taux et donc les deux colonnes de votre avis d'imposition

Exemple : Je suis propriétaire
à Sévignacq-Meyracq et la valeur
locative de mon bien est de 5000€.

Avis d'imposition – Taxe foncière

Avant réforme :

	Commune 9%	Département 13,47%
Adresse	...	...
Base	5000	5000
Cotisation	450	673
	Total	1123€

Après réforme :

	Taux Communal 22,47% (9% + 13,47%)	
Adresse	...	
Base	5000	
Cotisation	1123	
	Total	1123€

BILAN DU BUDGET 2020

Les chiffres clefs :

Recettes de fonctionnement : 398 940 €
Dépenses de fonctionnement : 262 711 €
Dépenses d'investissement : 416 496 €
Dont remboursement du capital de la dette : 71 329 €
Recettes d'investissement : 430 083 €
Dont subventions d'investissement reçues : 312 790 €
Capacité d'autofinancement brute : 136 228 €
Caf nette du capital de la dette : 64 898 €

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 174 407 €
Recettes : 216 001 €

Affectation du résultat 2020 sur l'exercice 2021 :

Excédent de fonctionnement cumulé : 350 322 €
Résultat d'investissement reporté : 13 586 €

L'essentiel du budget d'investissement de l'année 2020, hors remboursement du capital des emprunts a été consacré à la fin des travaux d'extension et de réhabilitation de la Salle des Sports (308 623€) ainsi qu'à la réfection des escaliers de l'église (23 717€).

En 2020 les dépenses de fonctionnement à Caractère Général ont été réduites de 39 000€ par rapport à 2019. Cette baisse s'est principalement portée sur les dépenses de « Voirie » (particulièrement fortes en 2019) et « Alimentation » de l'école, liée à la situation sanitaire.

BUDGET 2021

Le 09 Avril, le conseil municipal a voté le Budget 2021

LES CHIFFRES CLÉS À RETENIR

Remboursement de l'emprunt à court terme en 2021 : 286 000€

Section de fonctionnement : 759 797,03

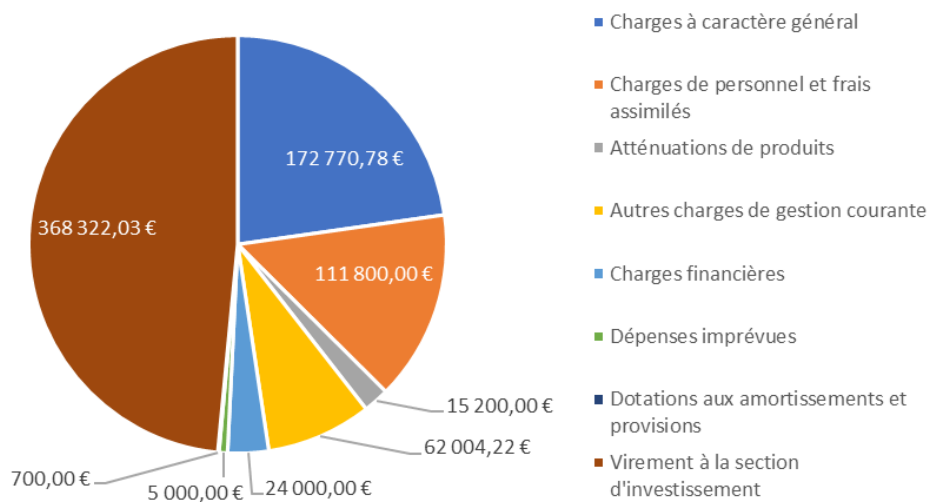
Section d'investissement : 672 380,56€

Budget de Fonctionnement 2021 :

Stabilité du budget de fonctionnement 2021 en comparaison de 2020 (390000€ en 2021/ 380000€ en 2020 hors versement à la section Investissement).

Augmentation de la part transférée à la section Investissement de 368 300€ pour 215 000 € en 2019.

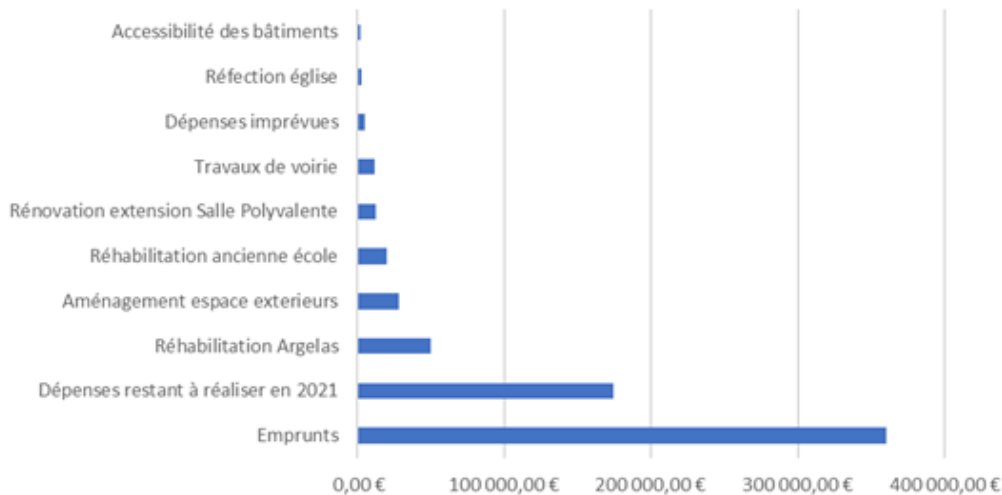
Budget 2021
Dépenses de Fonctionnement : 759 797,03 €



Budget de l'Investissement 2021 :

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 restant à réaliser sur 2021 s'élèvent à 174 400 €. Ces dépenses concernent notamment la finalisation des travaux d'aménagement de la salle polyvalente (cuisine...) et des espaces extérieurs (dont l'éclairage place de l'Europe), l'accessibilité aux bâtiments communaux (dont Mairie), travaux de voirie... Pour l'exercice 2021, au-delà de la finalisation des travaux engagés, les principaux projets d'investissement se porteront sur la réhabilitation de l'ancienne école et de la maison de retraite Argelas.

Budget 2021 : Principales dépenses Investissement



LA VIE PLACE DE L'EUROPE ...



LE POLE PYRENEES METIERS DE LA MONTAGNE

Est basé à Sévignacq-Meyracq place de l'Europe

L'objet de L'association PPMM est d'initier une dynamique collective innovante et solidaire pour favoriser des actions en faveur de la formation et de l'emploi, de façon cohérente adaptée à la réalité d'une économie de montagne diversifiée à dominante saisonnière.

Sa mission consiste à impulser des actions relatives à l'emploi et à la formation sur le territoire grâce à son dispositif **Viv'Alti** pour :

L'emploi : mise en lien des travailleurs saisonniers et des employeurs concernant des demandes d'emploi,

Le logement : recherche de solution de logement pour les saisonniers

La formation : accès aux droits sociaux et à la formation, installation sur le territoire et préparation de la saison.



CONTACTS

Internet : www.pppmm64.org Courriel : info@ppmm64 Téléphone : 06 31 01 73 48 ou 06 33 63 31 29

LES IRREDUCTIBLES DU MARCHE QUI CONTINUE ...



Notre rayon de circulation a été longtemps limité à 10 km; nous rentrons encore à la maison à 19h au plus tard. Les printemps se suivent et se ressemblent ? Non, pas tout à fait. Entre autres nouvelles données , **cette année,** le marché est maintenu.



Mai2021/8

DE NOUVEAUX VENUS



L'orthoptie est une profession paramédicale exercée par un professionnel de santé, l'Orthoptiste.

Les fonctions de l'orthoptiste sont le dépistage, la rééducation, la réadaptation et l'exploration de la fonction visuelle.

PAULINE MINVIELLE

Orthoptiste s'est installée à Sévignacq

Son action s'étend du nourrisson à la personne âgée. L'orthoptiste **dépiste, analyse et traite les troubles visuels**, qu'ils soient d'origine moteurs, sensoriels ou fonctionnels. Il évalue également les capacités visuelles, effectue des examens d'exploration (*photos du fond d'œil, mesure de la tension oculaire, évaluation du champ visuel, ...*). Il réalise et propose une rééducation/réadaptation propre à chaque patient.

L'orthoptiste travaille **sur prescription médicale** (médecin généraliste, ophtalmologiste ...).

Pauline Minvielle, originaire de Rébénacq, diplômée en orthoptie en 2012 a exercé au centre d'ophtalmologie de Pau (Centre ACTIVA, de 2012 à 2019) puis en tant que collaboratrice libérale à Ayzac-Ost (65) en 2020.

Elle travaille à l'hôpital d'Oloron-Sainte-Marie avec deux ophtalmologistes depuis septembre 2020 et souhaite maintenir cette activité en parallèle de son installation à Sévignacq-Meyracq.

Au cours de l'année 2020, Madame Pauline MINVIELLE a suivi deux formations, une formation en **Basse Vision** afin de prendre en charge et accompagner les personnes déficientes visuelles, et une formation concernant les **troubles neurovisuels** (dépistage des troubles visuels dans le cadre des troubles des apprentissages).

Pauline Minvielle s'installe à Sévignacq-Meyracq, dans les locaux de la Maison aux Services publics, en attendant l'ouverture de la maison de santé à Arudy.

Les consultations

pour la rééducation basse vision sont sur RDV
au 06 27 29 17 02 à compter du 1^{er} avril ou sur Doctolib
le vendredi et éventuellement le jeudi, à domicile .



DANIELLE LALANNE

La conciliatrice judiciaire

Danielle LALANNE, nouvellement arrivée vous dit tout.

A Sévignacq-Meyracq depuis août 2020 Danielle et Joël LALANNE, originaire pour l'une de Paris et St Jean de Luz, et pour l'autre de Talence, se sont déjà bien implantés dans notre commune, notamment Danielle qui, retraitée du notariat, a souhaité poursuivre en vallée d'Ossau la mission pour laquelle elle s'était déjà portée volontaire en Haute-Savoie : la conciliation judiciaire.

La conciliation judiciaire ? C'est essayer de trouver une solution amiable à tout litige inférieur à 5000 euros. Tout habitant de la vallée peut contacter le conciliateur pour un différend de voisinage, de consommation, de copropriété, entre personnes, entre commerçants ou entre bailleurs et locataires. Le conciliateur, **auxiliaire de justice bénévole**, reçoit le demandeur. Il écoute la version du demandeur, examine les pièces

et contacte ensuite l'autre personne concernée par écrit. Celle-ci peut alors exposer son point de vue. Dans un délai maximum de trois mois (éventuellement reconductible), une solution amiable est recherchée par les parties. Le conciliateur n'est ni juge, ni avocat : il facilite les rencontres, donne la parole et conseille sur des pistes vers une solution pouvant être approuvée par chacun. Souvent, les tractations peuvent se passer simplement par téléphone. De nombreuses affaires sont ainsi résolues et font l'objet d'un protocole signé par les deux parties. En cas d'échec, un procès-verbal le constate, et l'affaire peut être conduite éventuellement devant les tribunaux. Danielle a ouvert les consultations en novembre avec peu de requêtes mais sa notoriété se développe et les demandeurs se font peu à peu plus nombreux. Nous profitons de cet article pour souhaiter la bienvenue à Danielle et Joël, qui se rapprochent de leurs racines familiales.

Permanences

2e mercredi de chaque mois de 14h à 17h sur rendez-vous Lieu : C.C.V.O—1 avenue des Pyrénées à Arudy

Téléphone : 06 71 04 05 43

Mai 2021/9

LA FIBRE OPTIQUE

La **fibre optique** est un fil très fin, en verre ou en plastique. Il a la propriété de conduire la lumière et sert pour la fibroscopie, l'éclairage ou la transmission de données numériques. Elle offre un débit d'information nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux souvent en cuivre et peut servir de support à un réseau par lequel transitent aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques. Le principe de la fibre optique date du début du XXe siècle mais ce n'est qu'en 1970 qu'est développée une fibre utilisable pour les télécommunications.

Entourée d'une gaine protectrice, la fibre optique peut être utilisée pour conduire de la lumière entre deux lieux distants de plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres. Le signal lumineux codé par une variation d'intensité est capable de transmettre une grande quantité d'information. Il permet les communications à très longue distance et à des vitesses jusqu'alors impossibles.

Le déploiement de la fibre dans les Pyrénées-Atlantiques est porté par le Département et les intercommunalités qui se sont associés pour créer le Syndicat Mixte **La Fibre64**.

Suite à un appel d'offres, THD 64, filiale de SFR FTTH, conçoit, finance, construit, commercialise, maintient et exploite le réseau à Très Haut Débit des Pyrénées-Atlantiques.



A Sévignacq-Meyracq (en bleu clair sur la carte), les 296 prises seront commercialisables en fin d'année 2021.



Pour répondre aux besoins de la population augmentant en écho à la dématérialisation croissante des démarches du quotidien, le Syndicat La Fibre64 a créé 40 postes de conseillers numériques chargés d'animer des ateliers de sensibilisation aux compétences clé du numérique visant à accroître l'autonomie numérique des personnes qui se sentent en difficulté avec les équipements informatiques mais pas que... les ateliers proposés mettent aussi le doigt sur les grands enjeux du numérique qui impactent toutes les démarches du quotidien depuis la création d'une adresse mail à la sauvegarde de données personnelles.



En Vallée d'Ossau, actuellement, 388 prises sont commercialisables : 75 à Arudy, 200 à Izeste et 113 à Louvie-Juzon (points violets sur la carte) sur les 9801 prévues.

Cette année 2021, les communes en bleu foncé seront desservies fin du 1er semestre 2021, les communes en bleu clair fin du 2e semestre.

En 2022, les communes en rouge le seront durant le 1er semestre et enfin les communes en rose fin du second semestre.

Puis-je être raccordé?

- Consulter la carte d'éligibilité sur le site THD64
- Identifier la pastille verte sur mon logement
- Consulter les informations sur éligibilité (@/Parcelle/XY)
- Tester mon éligibilité sur les sites FAI

1er semestre 2021
2e semestre 2021
1er semestre 2022
1er semestre 2022

● CIBLE
● DEPLOIE
● EN COURS DE DEPLOIEMENT
● SIGNE

2021	S1	S2
Nb de communes ouvertes	9	14
Nb de NRO	2	2

2022	S1	S2
Nb de communes ouvertes	16	18
Nb de NRO Posés	2	2

ET AUSSI ... ÊTRE VIGILANT LORS DES ECOBUAGES

Le tirage des câbles de fibre optique (plus fragile que les câbles cuivre) utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

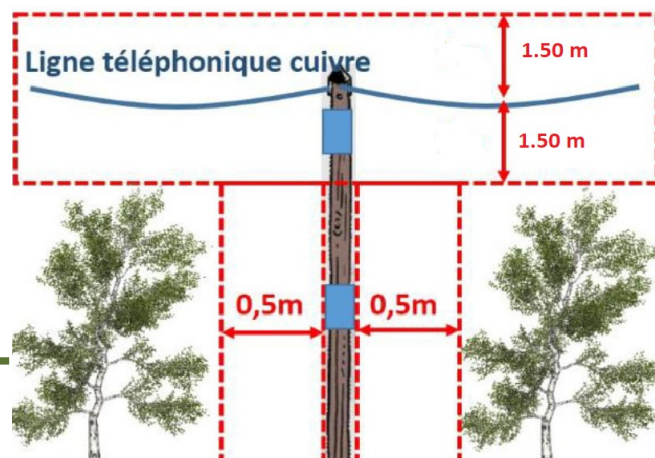
- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.



QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres en hauteur et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.

À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LA COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ.

ET SI LE PROPRIÉTAIRE REFUSE D'ÉLAGUER ?

Le maire peut prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police et notamment pour réglementer l'élagage des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune. Il peut donc imposer l'élagage au propriétaire qui paiera les frais engagés.

QUESTIONS

REPONSES

Quels sont les éléments à dégager : ligne et / ou poteau ?

Les lignes et les poteaux doivent être dégagés. Au-delà des câbles de fibres optiques à poser, des boîtiers pour le raccordement des futurs abonnés le seront également.

Quelle distance doit être dégagée autour de la ligne et /ou poteau ?

L'élagage doit être réalisé dans un rayon de 1,5 m autour des câbles existants et sur une hauteur de 1,50 m au-dessus du sommet du poteau.

Lorsque les plantations gênantes sont des arbres centenaires (chênes), les propriétaires doivent-ils les couper ?

Il n'est pas demandé d'abattre un arbre entier, seule la végétation qui empiète sur le domaine public est à élaguer.

TURCARET



« Au théâtre ce soir » À Sévignacq-Meyracq



TURCARET

Ne manquez pas la soirée théâtre dans notre bourg vendredi soir 30 juillet prochain à 20h30

Dans le cadre de l' « été ossalois », le directeur du « Théâtre des Loges », Michel MOURTEROT, natif de Louvie-Juzon, nous divertira avec sa troupe et une satire sociale féroce et pétillante : « Turcaret ou le financier ».

Cette pièce en prose d'Alain-René Lesage, créée en 1709, est d'une brûlante actualité : l'auteur y dénonce avec cynisme et extravagance les abus et le train de vie des fermiers généraux et autres nantis dont l'argent était devenu le seul dieu.

Le conseil municipal espère partager avec vous ce moment exceptionnel et vous offre l'entrée à ce spectacle, à vous qui êtes encore une fois privés de la fête patronale.

Cette offre est réservée exclusivement aux habitants de Sévignacq-Meyracq.
Toute autre personne devra s'acquitter des droits d'entrée.

TARIF : Adultes 19 € Moins de 12 ans 7 € Plus de 65 ans 15€

Pour assister à cette représentation, présentez à la mairie de Sévignacq-Meyracq le coupon ci-dessous, dûment complété accompagné d'une chèque de caution d'un montant correspondant au tarif ci-dessous, qui ne sera encaissé que si vous n'honorez pas votre réservation—ce qui priverait quelqu'un de la joie du spectacle—Si vous réservez pour plusieurs personnes, le montant du chèque doit correspondre au nombre de réservations.

La programmation de ce spectacle est évidemment liée à la réglementation sanitaire qui sera en vigueur en juillet.



BULLETIN DE RESERVATION à retourner à la mairie dûment complété **avant le 30 juin 2021**

Représentation de « Turcaret » samedi 30 juillet 2021 à 20h30 à Sévignacq-Meyracq

Nom (s) :

Prénoms (s) :

Âge :

Adresse :

N° de téléphone :

1) Je fournis un chèque de caution d'un montant correspondant au tarif indiqué ci-dessus, à l'ordre de la mairie de Sévignacq-Meyracq, qui ne sera encaissé que si je n'assiste pas au spectacle .

2) J'ai compris que cette réservation est nominative et strictement réservée aux habitants de Sévignacq-Meyracq. Le ticket ne sera en aucun cas transféré à une autre personne.

Fait à Sévignacq-Meyracq le

Signature